

## Edito | La mort d'un maire : un devoir d'instruction civique à l'orée des municipales

Il n'y a rien d'étonnant à ce que la mort du maire de Signes, dans le Var, dans l'exercice de ses fonctions, ait soulevé une forte émotion dans le pays, son village d'abord avec lequel sa vie se confondait depuis des dizaines d'années. Mais aussi, tout naturellement, auprès de beaucoup de ces maires de communes rurales qui, en première ligne, doivent veiller à tout et notamment à la qualité des services élémentaires à la population, au rang desquels celui de la propreté est souvent le plus souhaité par les habitants. Un vrai don de soi qui ne se s'apprécie pas en termes financiers, au demeurant quasiment symboliques, mais par un certain sens du devoir que l'on accomplit au service de l'intérêt général. Et, pourquoi ne pas le dire et le rappeler ?... De la Nation même, sans parler de l'Etat dont il est un agent. Le maire n'est-il pas d'ailleurs dans sa propre commune OPJ, Officier de police judiciaire, c'est à dire en responsabilité de faire respecter l'ordre public ? Avec la capacité de verbaliser les contrevenants – ce que fait généralement le garde-champêtre dans les petites communes – mais ce qu'avait parfaitement la faculté de décider Jean-Mathieu Michel, un geste qui lui a coûté la vie... Le sait-on dans ce pays et l'apprend-on aux enfants des écoles ? Le rappelle-t-on lorsque vient le temps de l'élection municipale ?

Ces rappels à l'occasion de pareil drame, cette manière d'instruction civique oubliée et qui a suscité bien trop de dérision dans la société de l'individu, nous semblent d'autant plus nécessaires alors que la vie sociale du pays va être rythmée, dès la rentrée, par le rendez-vous de mars prochain. A t'on oublié ces études récentes qui révélaient que, spécialement dans les petites communes, 55% des maires ne souhaitaient pas se représenter et, plus largement, que cet aveu émanait d'un maire sur deux dans l'ensemble du pays ? Une lassitude qui fait écho, non seulement à l'exposition, y compris souvent judiciaire, dont le maire peut faire l'objet, mais aussi au sentiment de nombre de citoyens qui, dans cette France jacobine, ont besoin d'élus boucs émissaires.

Et, pourtant, s'il en est un qui conserve encore assez de crédit c'est bien l' élu local, celui de la plus grande proximité, qui écoute, conseille et console. Répétons-le, inlassablement, au risque de ne pas être compris par ceux qui n'ont cessé de railler cette France des 36.000 communes, situation sans équivalent en Europe .. La belle affaire ! A l'heure des intercommunalités dont les membres ne sont d'ailleurs pas élus au premier degré, il convient de conserver cette matrice de la démocratie qu'est la commune. Le fameux grand débat du printemps n'avait pas manqué de souligner l'importance de ne pas déshabiller la commune. Il va falloir le réaffirmer, plus que jamais, et pas seulement le temps d'un hommage présidentiel lu par la ministre de la Cohésion des territoires.



Joël Aubert

